



Je pense que j'ai été victime de l'abus de confiance

Par **gros95**, le **16/09/2015** à **17:07**

bonjour
j'ai créé une entreprise avec un associé majoritaire que je suis resté de 2007 à 2008
en tant que gérant pendant cette période il a embauché des personnes déclarées à Pôle emploi
et à l'Unedic mais ne jamais versé des cotisations à ces organismes
aujourd'hui je suis
convocqué par un officier de police judiciaire pour escroquerie, mais tous les salariés
convocqués ne jamais citent mon nom en tant que gérant uniquement le nom de l'associé
je pense
que j'ai été victime de l'abus de confiance
que dois-je faire pour porter plainte
merci de vos
réponses

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **17:15**

Bonsoir,
[citation] de l'abus de confiance [/citation]
Abus de confiance, du verbe
"abuser".
Le problème est qu'en tant que gérant vous répondez des actes établis au nom de
l'entreprise.
Dans le cas d'espèce votre nomination consistait pour votre associé à mettre en
place un "homme de paille".
Vous devrez donc en répondre, votre conduite paraissant
négligente au regard des responsabilités sociales que vous avez acceptées.
Au passage, soit
vous ne connaissez pas tout, soit vous dissimulez des éléments, car le défaut de paiement
des cotisations sociales à l'URSSAF n'est pas une escroquerie.

Par **gros95**, le **16/09/2015** à **17:40**

bonjour rnmerci pour votre réponse